

Déclaration à la 46^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 : Dialogue Interactif renforcé sur le compte rendu oral et le rapport du Haut-Commissariat sur la République démocratique du Congo (HC et experts sur Kasai)

Intervenant : Justin BAHIRWE

Madame la Présidente,

ISHR et SOS IJM saluent la collaboration continue entre la RDC et Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, ainsi que la volonté du Chef de l'Etat congolais à restaurer l'état de droit, à travers la lutte contre l'impunité, la corruption et le détournement des deniers publics.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en passant par la restauration de l'indépendance de la justice et la mise en place de textes protégeant, de manière effective, les droits des défenseur.es droits humains, des activistes pro – démocratie, des lanceurs d'alerte ainsi que des journalistes, qui continuent de faire l'objet de harcèlement judiciaire dans le cadre de leurs activités.

C'est pourquoi nous exhortons le Parlement congolais à adopter une loi nationale portant protection des défenseur.es des droits humains, des activistes pro-démocratie et des lanceurs d'alerte conforme aux standards internationaux. Quel soutien le bureau conjoint prévoit-il d'apporter dans ce sens ? De plus, nous encourageons la mise en place effective des mécanismes de justice transitionnelle, permettant l'établissement des Chambres Mixtes spécialisées qui poursuivront les auteurs présumés des crimes commis en RDC et faciliteront l'accès aux victimes à des réparations collectives et individuelles.

Enfin, nous appelons la RDC à traduire, en acte, les recommandations du Rapport du Projet Mapping des Nations Unies, quant aux graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Cela permettrait de freiner toute personne qui continuerait d'alimenter les groupes rebelles à l'échelle nationale au détriment du peuple congolais.

Je vous remercie.